

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

EDITION FRANÇAISE
 Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 Résidence Générale de France à Rabat, Maroc

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS	3 50	4 fr.	4 50
6 MOIS	6 "	7 "	8 "
1 AN	10 "	12 "	15 "

ON PEUT S'ABONNER :

À la Résidence de France à Rabat
 À l'Administration des Postes à Rabat
 À l'Administration des Postes à Casablanca
 Et dans tous les bureaux de postes.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE :

	PAGES
I. — Arrêté créant un Institut Pasteur à Rabat	17
II. — Nominations dans les services du Protectorat	28
III. — Ordre général n° 18	38

PARTIE NON-OFFICIELLE

IV. — Ouverture d'un cours d'arabe à l'École supérieure de Rabat	40
V. — Errata	41

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ

LE DÉLÉGUÉ A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE

Vu l'arrêté résidentiel du 21 Octobre 1912;

Considérant qu'un Institut Pasteur est un organe indispensable qui doit entrer dans le mécanisme complexe de l'Assistance médicale indigène;

Considérant qu'il est urgent de préparer sur place le vaccin Jennerien destiné à être employé par les médecins de l'Assistance publique, d'assurer le service de la rage et en général les divers traitements de maladies infectieuses ou épidémiques, ainsi que les analyses bactériologiques, tant pour les hôpitaux militaires ou civils que pour l'industrie privée;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un Institut Pasteur et un Parc vaccino-gène de l'Assistance médicale indigène sont créés à Rabat.

ART. II. — Ce nouveau service devra préparer le vaccin Jennerien et le fournir à toute l'Assistance médicale indigène.

ART. III. — Il assurera également le traitement de la rage pour les Européens et les Indigènes.

ART. IV. — Il pratiquera les divers traitements sérothérapiques contre les maladies infectieuses ou épidémiques qui pourraient lui être demandés par les médecins traitants, militaires ou civils.

ART. V. — Il procédera à toutes les analyses bactériologiques, analyses d'eaux, études de ferments etc., soit pour les services publics, soit pour les industries privées.

Dans ce dernier cas, les sommes que le laboratoire pourra encaisser seront versées au Trésor du Protectorat.

ART. VI. — Le Médecin, Directeur de l'Institut Pasteur, ou son adjoint, devra se déplacer à toute réquisition de l'autorité supérieure pour aller examiner les cas suspects de maladies épidémiques ou vénérielles, s'il y a lieu, les résultats des vaccinations.

ART. VII. — L'Institut Pasteur assurera donc un service fixe pour la rage, la préparation du vaccin et les analyses, et une inspection mobile de contrôle des cas suspects de maladies épidémiques, sur réquisition spéciale du Bureau de l'Assistance médicale indigène.

ART. VIII. — Cet établissement dépendra, comme tous les services de l'Assistance médicale indigène, de la Direction de l'Assistance médicale indigène à la Résidence Générale.

ART. IX. — Cet Institut Pasteur sera situé, autant que possible, à proximité de l'Hôpital mixte de Rabat, pour faciliter les traitements des diverses maladies infectieuses ou épidémiques.

ART. X. — Le personnel comprendra :

Un Médecin chef de service, Directeur.

Un Médecin adjoint.

Deux Infirmeries européens.

Deux indigènes.

ART. XI. — La nomination du personnel, les soldes ou indemnités de fonctions qui lui seront allouées, l'emplacement et les locaux qui seront affectés, à cette nouvelle création, feront l'objet d'une décision ultérieure.

ART. XII. — Le Directeur de l'Assistance médicale indigène à la Résidence générale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Rabat, le 2 Décembre 1912.

Signé : SAINT-AULAIRE.

Par arrêté du Commissaire Résident Général, en date du 20 novembre 1912, M. le Capitaine BOISSIEUX du Service des Renseignements du Maroc Occidental a été affecté au Bureau Politique de la Résidence Générale à Rabat.

Par décision ministérielle en date du 1^{er} décembre 1912, M. le Lieutenant GUILLAUME en mission pour l'encadrement des Troupes Auxiliaires Marocaines, est mis en mission hors cadres, pour être affecté au Bureau Militaire de la Résidence Générale à Rabat.

Par arrêté du Commissaire Résident Général, en date du 28 octobre 1912, M. MALJEAN, attaché au Secrétariat Général de la Résidence, est nommé attaché au Consulat de Mazagan.

Par arrêté du Commissaire Résident Général, en date du 1^{er} novembre 1912, M. GAILLAT Victor, Diplômé de l'École des Langues Orientales vivantes, est nommé adjoint au Consulat de Marrakesel.

Par arrêté du Commissaire Résident Général, en date du 11 novembre 1912, M. COSTES est nommé Commis au Consulat de Casablanca.

Par arrêté du Commissaire Résident Général, en date du 11 novembre 1912, M. PROTOY Jules, ancien Maréchal des Logis Chef au 1^{er} Régiment de Spahis est nommé Commis à la Résidence Générale.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 20 novembre 1912, M. AMEUR MAHDJOUR, Rédacteur à la Préfecture de Constantine, est nommé Rédacteur à la Direction Générale des Services Financiers.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 22 Novembre 1912, M. SABAS Jules, Secrétaire de la Commune de Tébessa, est nommé Commis au Consulat de Rabat.

Par arrêtés du Délégué à la Résidence Générale, en date du 25 novembre 1912, MM. BINY Jean et VESINE DE LA RUE sont nommés Commis des Services Municipaux de la ville de Rabat.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 26 novembre 1912, M. OUENNÈS Mohammed est nommé Interprète auxiliaire à la Résidence Générale.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 27 Novembre 1912, M. BENZIANE BOUMEDINE, Inter-

prête auxiliaire au Consulat de Fez est nommé Rédacteur Interprète à la Résidence Générale.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 2 décembre 1912, M. VIGNAT Gaston, Inspecteur Secrétaire de Police à Constantine est nommé aux adjoints fonctions à Rabat.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 2 Décembre 1912, M. MAHOUCI ZIDANE, not à Larba, est nommé Interprète à la Résidence générale.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 3 Décembre 1912, M. BAZOIN, adjudant en retraite est nommé Commis au Consulat de Casablanca.

Par arrêté du Délégué à la Résidence Générale, en date du 3 Décembre 1912, M. BOU DOUKHA ABDALLAH BACHIR, bachadel à la Calle, est nommé Interprète auxiliaire à la Résidence générale.

ORDRE GÉNÉRAL N° 18

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL, Commandant en chef, cite à l'Ordre des Troupes d'Occupation du Maroc les militaires dont les noms suivent, qui se sont distingués particulièrement :

1^o Pendant les opérations de police exécutées dans la région Zaïr, par le Lieutenant-Colonel COUDEIN, du 7^o 17 Août 1912.

IGNESTA, Zouave au 1^{er} Zouaves. "Tombé glorieusement au combat du 11 Août (combat de Sidi Hamou Chérif).

BAKARY-KONE, Tirailleur au 6^o Bataillon Sénégalais. "Tombé glorieusement le 12 Août à Tala Gourmat".

GARNIER, Lieutenant au 1^{er} Zouaves. "Commandant section de mitrailleuses, le 11 Août 1912, au combat de Hamou Chérif, a, par son initiative, facilité le mouvement de l'infanterie en arrêtant l'offensive de l'ennemi".

LACOUREYRE, Sergent au 6^o Bataillon Sénégalais. "donné à ses tirailleurs un bel exemple de bravoure et d'énergie en restant dans le rang, bien que fortement contusionné au bras gauche par une balle".

2^o Pendant les opérations exécutées dans la Région Zaïr sous le commandement du Colonel BLONDLAT, du 31 Août au 16 Septembre 1912.

CHRISTIAN, Capitaine au 2^o Sénégalais. "Tombé glorieusement à la tête de sa compagnie au combat d'El Fedj le 2 Septembre 1912".

THIÉRON DE MONCLIN, Lieutenant au 5^o Goum marocain. "Tombé glorieusement à la tête de ses hommes, au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".

- BÉRANGER**, Maréchal des logis du 6^m Goum marocain. "Tombé glorieusement au combat de Camp Marchand, le 31 Septembre 1912".
- ABDESSELAM BEN KASSEM**, Cavalier au 6^m Goum marocain. "Tombé glorieusement au combat de Camp Marchand, le 31 Septembre 1912".
- ABDEL GHALCK BEN DJILALI**, Cavalier au 6^m Goum marocain. "Tombé glorieusement au combat de Camp Marchand, le 31 Septembre 1912".
- ABDERRAHMAN BEN HAMADI**, Cavalier au 6^m Goum marocain. "Tombé glorieusement au combat de Camp Marchand, le 31 Septembre 1912".
- BIROT**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- REDELSPERGER**, Canonnier à la 7^m Batterie Coloniale. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- INA DIARRA**, Sergent au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- GY TARADÉ**, Tirailleur au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- ABDERRAHMAN SAMBA**, Tirailleur au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- MAMADI TARADÉ**, Tirailleur au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- FAHOU**, Tirailleur au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement au combat d'El Fedj, le 2 Septembre 1912".
- SAINTHIOT**, Clairon au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- LOMB**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- SLER**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- BOUCHE**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- BILLIEMAZ**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- PERBOOM**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- JILLIEN**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- CIRÉY**, Soldat au 1^{er} Régiment Colonial. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- SAMBA BY**, Tirailleur au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- DEMBRA NDIAYE**, Tirocheur au 2^m Régiment Sénégalais. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- BOUCHARD BEN ABDELKADER**, Du 2^m Goum marocain. "Tombé glorieusement à l'ennemi au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912".
- BLONDYET**, Commandant du Service des Renseignements. "Au combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912, et, sous un feu meurtrier, et dans des circonstances particulièrement difficiles, porte à l'autre bout de la ligne de bataillon un ordre de transport de la sonnerie de la colonne".
- LAHURE**, Lieutenant au 6^m Goum marocain. "A la colonne des Zaër, 31 Août-10 Septembre 1912, à la tête d'un goum instruit et commandé admirablement par lui, a multiplié les occasions de se montrer brillant. Officier de cavalerie dont rien n'arrête la froide audace, a conduit le 2 Septembre pour ouvrir au matin la marche de la colonne une charge à fonds et ce mot au Maroc signifie une énergie et un moral presque uniques".
- GARAND**, Lieutenant au 6^m Goum marocain. "Le 14 Septembre, au combat de Sidi Kacem, a commandé l'arrière-garde avec une admirable énergie, conservant l'entière maîtrise de sa troupe pendant une marche en retraite très dure qui a duré de 8 heures à 12 heures".
- MABILLE**, Sergent au 6^m Goum marocain. "Dans le combat de Sidi Kacem, le 14 Septembre 1912, est demeuré constamment le dernier dans la dure marche en retraite effectuée par l'arrière-garde, donnant un bon exemple de courage et de calme".
- GRÉMAUD**, Capitaine au 3^m Régiment de Spahis. "A constamment donné les preuves pendant la colonne des Zaër, des plus remarquables qualités de courage et d'allant, notamment au combat de Sidi Lakdar, le 5 Septembre 1912, où blessé légèrement, il a tenu à demeurer à la tête de ses spahis, leur donnant un bel exemple d'énergie".
- VERNERAT**, Spahi au 3^m Régiment. "A l'affaire de Sidi-Kacem, le 14 septembre 1912, a été chercher sous le feu et a ramené à l'ambulance successivement trois gnomiers blessés."
- EYMARD**, Zouave à la 2^e Compagnie du 4^e Régiment. "Pour partir avec ses camarades en colonne, a demandé à quitter l'ambulance, a déployé une rare énergie et a été blessé le 2 octobre 1912, à Nin-Zaïliga; a donné une nouvelle preuve de courage en voulant se rendre seul à l'ambulance."

VARIOT, Chasseur au 3^e Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique. « Blessé au combat de Sidi-Kacem, le 14 septembre 1912, a tenu à rejoindre son poste sur la ligne de feu, aussitôt pansé. »

BÉZIAT, Lieutenant au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale. « Au combat de Sidi-Kacem, le 14 septembre 1912, s'est trouvé isolé avec sa section de mitrailleuses. Attaqué soudainement, a exécuté une mise en batterie audacieuse et commandé avec un rare sang-froid, un feu à courte distance qui a sauvé sa section d'une situation critique. »

LE HARDY, Lieutenant au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale. « Le 14 septembre 1912, à l'affaire de Sidi-Kacem, a fait preuve des plus belles qualités d'intelligence et de solidarité, d'un calme et d'une tenacité remarquables sous le feu, en aidant à dégager une section de mitrailleuses en situation critique. »

DÉ-BAZELAIRE, Lieutenant au 1^{er} Régiment d'Infanterie coloniale : « Au combat de Sidi Kacem, le 14 septembre 1912, a fait preuve d'une grande bravoure, de belles qualités d'autorité, de calme et de décision en chargeant à l'arme blanche une attaque de flanc ennemie. »

VAUTHIER, Sous-Lieutenant au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale : « Au combat de Sidi Kacem, le 14 septembre 1912, a conduit sa section avec beaucoup de bravoure, d'entrain, de décision et d'à-propos dans une série d'engagements particulièrement vifs. »

SEIGNOUR, Soldat au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale : « Le 14 septembre 1912, au combat de Sidi Kacem, blessé, a tenu à continuer de combattre avec ses camarades. »

PATTERSON, Médecin-Major de 2^{me} classe, au 1^{er} Régiment de Tirailleurs Sénégalais : « Pendant les combats d'El Fedj et de Sidi Kacem (2 et 14 septembre 1912) s'est prodigué avec un mépris absolu du danger, ramassant sous le feu, les militaires tombés et leur prodiguant ses soins. »

COURS, Lieutenant au 5^{me} Escadron du Train des Equipages militaires : « Au combat d'El Fedj, le 2 septembre 1912, a fait preuve de rares qualités d'initiative, d'énergie et de courage, en faisant charger sous le feu de l'ennemi, le convoi de la colonne composé d'animaux de réquisition conduits par des indigènes, qu'il a ensuite dirigés avec une habileté consommée. »

GIAUME, Caporal infirmier au 2^{me} Régiment de Tirailleurs sénégalais a fait preuve au cours des combats d'El Fedj (2 septembre) et de Sidi Kacem (14 Septembre) du plus brillant courage et du plus grand dévouement en relevant les morts et les blessés sous le feu violent de l'ennemi. »

ROUYER, Capitaine au 1^{er} Régiment Colonial de marche. « Au combat du 14 septembre, au moment où sa compagnie flanc-garde était violemment engagée et menait d'être débordée, a pu, grâce à son attitude énergique, renverser la situation, reprendre ses hommes et repousser l'ennemi, en lui infligeant des pertes considérables, parant ainsi, à un moment critique, à un danger sérieux, contre-carrant l'action de toute la colonne. »

PERCHERON, Médecin-major au 1^{er} Régiment colonial, fait preuve le 2 septembre, au combat d'El Fedj des brillantes qualités de bravoure, d'énergie et de dévouement ainsi que de compétence technique en organisant sous un feu violent plusieurs postes de secours et soignant de nombreux blessés. Le combat fini, rendu de suite à l'ambulance pour aider le personnel médical à soigner les blessés. »

RIOU, Soldat de 2^{me} classe, au 2^{me} Bataillon colonial, a fait une belle conduite au feu, le 14 septembre, où il a été blessé gravement d'une balle au cou. »

Rabat, le 7 Novembre 1912

Signé : LYAUTEY.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le 10 Décembre, a commencé à l'Ecole supérieure d'enseignement arabe et berbère à Rabat, un cours gratuit d'arabe vulgaire.

Le cours se continuera les mardi, jeudi et samedi, de 5 heures et demie à 6 heures et demie du soir, dans le local provisoirement affecté à l'Ecole supérieure d'enseignement arabe et berbère, rue Bab Chella, n° 1, en face de la grande mosquée.

Professeur : M. ABDERRAZAK GHATTAS, Diplômé supérieur d'arabe.

Errata :

N° 5, p. 26, 2^e colonne, 5^e § 1^{er} ligne, au lieu de *M. Th. Chan!-Delunel*, lire M. TRANCHANT DE LUNEL.

P. 30, Services de Police du Protectorat Rabat au lieu de *Verovachi*, lire M. VESCOVACCI; *Saffi* au lieu de *M. C. zette*, lire M. CHAZETTE.

N° 6, p. 36, 2^e colonne, Arrêté, Art. II au lieu de tarif etc... est abaissé de cinquante centimes hassani à vingt-cinq centimes, etc... lire : Le tarif etc... est abaissé de cinquante centimes à vingt-cinq centimes etc....

Imp. Rapide, G. MERCIÉ & Co, Casablanca-Rabat (Maroc)